

DELIBERATION

Relative au compte financier 2025

Vu les articles L.822-1 à L822-5 du Code de l'Education ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Crous de Reims ;
Vu les documents relatifs au compte financier 2025 présentés en Conseil d'Administration ;

Point de l'ordre du jour :

Approbation du Compte Financier 2025

Lu l'exposé

De l'ordonnateur et de Monsieur Guillaume MAGNAT, agent comptable du Crous de Reims.

Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 209,46 ETPT sous plafond et 4,08 ETPT hors plafond
- 28 042 744,16 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 10 258 538,14 € de personnel (dont 1 613 783,39 € au titre de la contribution employeur au CAS Pension)
 - 9 867 045,96 € de fonctionnement
 - 7 917 160,06 € d'investissement
- 23 204 065,92 € de crédits de paiement dont :
 - 10 258 538,14 € de personnel (dont 1 613 783,39 € au titre de la contribution employeur au CAS Pension)
 - 10 289 084,97 € de fonctionnement
 - 2 656 442,81 € d'investissement

- 21 899 251,21 € de recettes
- - 1 304 814,71 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 871 016,63 € de variation de trésorerie
- 38 430,03 € de résultat patrimonial
- 714 614,24 € de capacité d'autofinancement
- - 608 055,33 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 38 430,03 € au compte 119 de report à nouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 18

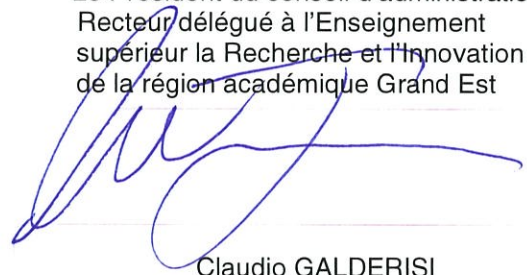
Procurations : 6

Abstentions : 0

Pour : 24

Contre : 0

Le Président du conseil d'administration
Recteur délégué à l'Enseignement
supérieur la Recherche et l'Innovation
de la région académique Grand Est



Claudio GALDERISI